



UFR HSS  
HUMANITÉS  
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE

# LICENCE PHILOSOPHIE

*GUIDE DES ÉTUDES 2023 – 2024*



## TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION – CONTACTS .....	5
ENSEIGNANTS DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE .....	5
LICENCE 1 – STRUCTURE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE.....	6
LICENCE 2 – STRUCTURE DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LICENCE .....	7
L2 – PARCOURS SCIENCES SOCIALES .....	7
L2 – PARCOURS SCIENCES POLITIQUES.....	8
LICENCE 3 – STRUCTURE DE LA TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE .....	9
L3 – PARCOURS SCIENCES SOCIALES .....	9
L3 – PARCOURS SCIENCES POLITIQUES.....	10
UE DE PHILOSOPHIE POUR L'ANNÉE 2023-2024 .....	11
LICENCE 1 .....	11
SEMESTRE 1.....	11
SEMESTRE 2.....	14
LICENCE 2 .....	17
SEMESTRE 3.....	17
SEMESTRE 4.....	19
LICENCE 3 .....	22
SEMESTRE 5.....	22
SEMESTRE 6.....	24
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	27
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES .....	28
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES .....	30
LE DÉLIT DE PLAGIAT.....	31
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027 .....	32
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE).....	33
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS) .....	35
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024.....	37
LEXIQUE DU LMD .....	38
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.....	42
LE CLES .....	45
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES.....	46
INFORMATIONS UTILES.....	47
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES.....	48
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT .....	49
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI.....	50



## DIRECTION – CONTACTS

UFR Humanités et sciences sociales

Département de philosophie

Direction du département : Laurent Clauzade

Responsable de la licence : Maud Pouradier

Gestionnaire Licence de philosophie : [hss.licence.philo@unicaen.fr](mailto:hss.licence.philo@unicaen.fr)

Tous les enseignants du département de philosophie ont une adresse électronique de la forme [prenom.nom@unicaen.fr](mailto:prenom.nom@unicaen.fr).

Les étudiants prendront soin de consulter leurs boîtes électroniques de l'université de Caen, que leurs enseignants, le département et l'UFR utiliseront exclusivement pour les contacter.

Les étudiants peuvent suivre l'actualité du département de philosophie et de l'équipe d'accueil Identité & Subjectivité en s'abonnant au compte Twitter @PhiloUnicaen, tenu par les enseignants.

Par ailleurs, l'association des étudiants de Philosophie – Êthos Caen – possède un compte facebook : <https://www.facebook.com/EthosCaen/>

## ENSEIGNANTS DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

**Lara BERT**, doctorante

**Pascal BERTIN**, docteur en philosophie des sciences

**Laurent CLAUZADE**, maître de conférences HDR (*philosophie des sciences*), bâtiment B, B1-478

**Anne DEVARIEUX**, maître de conférences, HDR (*philosophie française [XIXe], anglaise, phénoménologie*), bâtiment B, B1-465

**Emmanuel HOUSSET**, professeur (*phénoménologie, métaphysique*), bâtiment de la MRSH, SH008

**Céline JOUIN**, maître de conférences HDR (*philosophie politique, philosophie du droit*), bâtiment B, B1-478

**Julien LAGALLE**, doctorant

**Yoan LANGLOIS**, professeur agrégé de philosophie

**Jérôme LAURENT**, professeur (*histoire de la philosophie antique, philosophie russe*), bâtiment de la MRSH, SH010

**Gilles OLIVO**, professeur (*histoire de la philosophie moderne*), bâtiment de la MRSH, SH010

**Isabelle OLIVO-POINDRON**, PRAG à l'INSPÉ de Caen-Normandie (*histoire de la philosophie antique*)

**Marie PIERRAT**, doctorante

**Maud POURADIER**, maître de conférences (*esthétique et philosophie de l'art*), bâtiment B, B1-479

**Stanislas VAUZAC**, doctorant

-----  
**Les enseignants reçoivent sur rendez-vous.**  
-----

## LICENCE 1 – STRUCTURE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

### SEMESTRE 1

#### Enseignements fondamentaux

Y1PH11. Philosophie générale 1

Y1PH21. Philosophie antique ou moderne 1

Y1PH31. Philosophie morale et politique

#### Enseignements de personnalisation (1 bloc personnalisation au choix)

Personnalisation Histoire 1

- Y1CUHI. Culture historique 1
- 1PHI511. TD de culture historique 1

Personnalisation Sociologie 1

- Y1SO11. Auteurs et théories en sociologie 1

Personnalisation Latin 1

- Y1HLAT11. Langues et textes – Spécialistes – A1
- Y1HLAT12. Langues et textes – Spécialistes – B1

Personnalisation Grec 1

- Y1HGR22. Langues et textes – Spécialistes – A1
- Y1HGR23. Langues et textes – Spécialistes – B1

#### Enseignements transversaux

1PH41. Méthodes des exercices universitaires

1PH42. Projet personnel de l'étudiant

LVE (au choix)

- YSPAN1. Anglais 1
- YHSSAL1. Allemand 1

#### Remédiation

### SEMESTRE 2

#### Enseignements fondamentaux

Y1PH61. Philosophie générale 2

Y1PH71. Philosophie antique ou moderne 2

Y1PH81. Philosophie des sciences

#### Enseignements de personnalisation (1 bloc personnalisation au choix)

Personnalisation Histoire 2

- Y2CUHI. Culture historique 2
- 1PHI1012. TD de culture historique 2

Personnalisation Sociologie 2

- Y1SO61. Auteurs et théories en sociologie 2

Personnalisation Latin 2

- Y1HLAT61. Langues et textes – Spécialistes – A2
- Y1HLAT62. Langues et textes – Spécialistes – B2

Personnalisation Grec 2

- Y1HGR71. Langues et textes – Spécialistes – A2
- Y1HGR72. Langues et textes – Spécialistes – B2

#### Enseignements transversaux

1PH092. Méthodes des exercices universitaires

1PH093. Compétences documentaires

LVE (au choix)

- YSPAN2. Anglais 2
- YHSSAL2. Allemand 2

## LICENCE 2 – STRUCTURE DE LA DEUXIÈME ANNÉE DE LICENCE

### L2 – PARCOURS SCIENCES SOCIALES

#### SEMESTRE 3

**Enseignements fondamentaux**

Y2PH11. Philosophie générale 3

Y2PH21. Philosophie moderne ou contemporaine

Y2PH31. Esthétique et philosophie de l'art

**Enseignements de personnalisation (1 bloc personnalisation au choix)**

Personnalisation philosophie

- 2PH051. Métaphysique

Personnalisation Histoire 3

- Y3HMED. Histoire médiévale

Personnalisation Sociologie 3

- Y2SO11. Auteurs et théories 3

Personnalisation Latin 3

- Y2HLAT11. Langues et textes – Spécialistes – A3
- Y2HLAT12. Langues et textes – Spécialistes – B3

Personnalisation Grec 3

- Y2HGR21. Langues et textes – Spécialistes – A3
- Y2HGR22. Langues et textes – Spécialistes – B3

**Enseignements transversaux**

2PH41. Méthodologie

2PH42. TICE

LVE (au choix)

- YSPAN3. Anglais 3
- YHSSAL3. Allemand 3

#### SEMESTRE 4

**Enseignements fondamentaux**

Y2PH61. Philosophie morale et politique

Y2PH71. Philosophie médiévale

Y2PH81. Philosophie générale 4 (2 heures)

Y2PH82. Philosophie analytique ou du langage (2 heures)

**Enseignements de personnalisation (1 bloc personnalisation au choix)**

Personnalisation Histoire 4

- Y4HMOD. Histoire moderne

Personnalisation Sociologie 4

- Y2SO61. Auteurs et théories en sociologie 4

Personnalisation Latin 4

- Y2HLAT61. Langues et textes – Spécialistes – A4
- Y2HLAT62. Langues et textes – Spécialistes – B4

Personnalisation Grec 4

- Y2HGR71. Langues et textes – Spécialistes – A4
- Y2HGR72. Langues et textes – Spécialistes – B4

**Enseignements transversaux**

2PH92. Logique

LVE (au choix)

- YSPAN4. Anglais 4
- YHSSAL4. Allemand 4

---

## L2 – PARCOURS SCIENCES POLITIQUES

### SEMESTRE 3

**Enseignements fondamentaux**

Y2PH11. Philosophie générale 3

Y2PH21. Philosophie moderne ou contemporaine

**Enseignements Parcours Sciences politiques**

Sciences politiques 1

- Y3CMONCO. Compréhension du monde contemporain

Sciences politiques 2

- Y2SOP31. Sociologie politique
- Y2SOP32. Sociologie politique TD

**Enseignements transversaux**

2PH41. Méthodologie

2PH42. TICE

LVE (au choix)

- YSPAN3. Anglais 3
- YHSSAL3. Allemand 3

### SEMESTRE 4

**Enseignements fondamentaux**

Y2PH61. Philosophie morale et politique

Y2PH71. Philosophie médiévale

**Enseignements Parcours Sciences politiques**

Sciences politiques 3

- HIPDTC4. Droit constitutionnel
- Y4HMOD. Histoire moderne

Sciences politiques 4

- Y4HFREU. Histoire de la France et l'Europe du temps présent
- HIPHFRS4. Histoire de la France et l'Europe du temps présent
- Y2SOCP81. Sociologie des médias

**Enseignements transversaux**

2PH92. Logique

2PH93. Stage professionnel 15 jours

LVE (au choix)

- YSPAN4. Anglais 4
- YHSSAL4. Allemand 4



## LICENCE 3 – STRUCTURE DE LA TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE

### L3 – PARCOURS SCIENCES SOCIALES

#### SEMESTRE 5

##### Enseignements fondamentaux

Y3PH11. Histoire de la philosophie 5

Y3PH21. Métaphysique

Y3PH31. Philosophie des sciences

##### Enseignements de personnalisation (1 bloc personnalisation au choix)

Personnalisation Histoire 5

- Y5HANT. Histoire antique

Personnalisation Sociologie 5

- Y3SO11. Auteurs et théories 5
- Y3SO12. Épistémologie et méthodes des sciences sociales 1

Personnalisation Latin 5

- Y3HLAT11. Langues et textes – Spécialistes – A5
- Y3HLAT12. Langues et textes – Spécialistes – B5

Personnalisation Grec 5

- Y3HGR21. Langues et textes – Spécialistes – A5
- Y3HGR22. Langues et textes – Spécialistes – B5

##### Enseignements transversaux

Y3PH42. Méthodologie

Y3PH43. TICE

LVE (au choix)

- YSPAN5. Anglais 5
- YHSSAL5. Allemand 5

#### SEMESTRE 6

##### Enseignements fondamentaux

Y3PH61. Histoire de la philosophie 6

Y3PH71. Esthétique et philosophie de l'art

Y3PH010. Philosophie politique

##### Enseignements de personnalisation (1 bloc personnalisation au choix)

Personnalisation philosophie (prendre Renforcement disciplinaire 1 et un des deux Renforcement disciplinaire 2)

- Renforcement disciplinaire 1
  - 3PH101. Philosophie analytique et du langage
- Renforcement disciplinaire 2 (au choix)
  - 3PH102. Séminaire
  - 3PH103. Stage

Personnalisation Sociologie 6

- Y3SO101. Études sur le genre

Personnalisation Latin 6

- Y3HLAT61. Langues et textes – Spécialistes – A6
- Y3HLAT62. Langues et textes – Spécialistes – B6

Personnalisation Grec 6

- Y3HGR71. Langues et textes – Spécialistes – A6
- Y3HGR72. Langues et textes – Spécialistes – B6

##### Enseignements transversaux

Y3PH92. Connaissance du système éducatif

LVE (au choix)

- YANPH6. Anglais philosophique
- YALPH6. Allemand philosophique

**Enseignements facultatifs**

EGEC6. Engagement étudiant

STAFAC6. Stage

---

**L3 – PARCOURS SCIENCES POLITIQUES****SEMESTRE 5****Enseignements fondamentaux**

Y3PH11. Histoire de la philosophie 5

Y3PH21. Métaphysique

**Enseignements Parcours Sciences politiques**

Sciences politiques 5

- HIP5PINT. Politiques internationales

Sciences politiques 6

- HIP5EPCO. Économie politique
- Y3SO52. Projet ou labo d'innovation territoriale

**Enseignements transversaux**

Y3PH42. Méthodologie

Y3PH43. TICE

LVE (au choix)

- YSPAN5. Anglais 5
- YHSSAL5. Allemand 5

**SEMESTRE 6****Enseignements fondamentaux**

Y3PH61. Histoire de la philosophie 6

Y3PH71. Esthétique et philosophie de l'art

**Enseignements Parcours Sciences politiques**

Sciences politiques 7

- HIP6HIPO. Histoire des idées politiques

Sciences politiques 8

- Y3PH010. Philosophie politique

**Enseignements transversaux**

Connaissance du système éducatif ou Stage professionnel (au choix)

- Y3PH91. Stage professionnel
- Y3PH92. Connaissance du système éducatif

LVE (au choix)

- YANPH6. Anglais philosophique
- YALPH6. Allemand philosophique

**Enseignements facultatifs**

EGEC6. Engagement étudiant

STAFAC6. Stage

# UE DE PHILOSOPHIE POUR L'ANNÉE 2023-2024

## INFORMATIONS RELATIVES AUX ENSEIGNEMENTS DE SOCIOLOGIE ET D'HISTOIRE

Pour les cours de sociologie ou d'histoire, se reporter aux guides des études des licences de sociologie et d'histoire.

### LICENCE 1

### SEMESTRE 1

#### Y1PH11. PHILOSOPHIE GÉNÉRALE 1

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom des enseignants :** Maud Pouradier, Pascal Bertin et Marie Pierrat

**Responsable du CM :** Maud Pouradier

**Thème du cours :** Le désir

Faut-il distinguer le désir du besoin corporel ? Le désir est-il un manque, ou est-il une force positive ? Désirons-nous le plaisir ou un bien ? Peut-on se tromper sur ce qu'on désire ou l'idée d'un désirable en soi est-il une illusion ? Que nous apprend le désir sexuel sur la nature du désir ? Au cours du semestre, les étudiants liront des textes de différents siècles de diverses écoles philosophiques sur ces questions classiques. En séance de travaux dirigés, ils s'exerceront plus particulièrement à la dissertation dans un cadre universitaire.

#### **Bibliographie indicative**

Une anthologie de textes sera distribuée aux étudiants.

Livre à acquérir (aucune photocopie ne sera donnée) :

Platon, *La République*, tr. fr. G. Leroux, Paris, Flammarion (coll. « GF »), 2002 (ou réédition ultérieure).

#### **Évaluation**

50% Contrôle continu (QCM durant le CM + travail sur table en TD) et 50% Contrôle terminal (dissertation de 3h).

#### Y1PH21. PHILOSOPHIE ANTIQUE OU MODERNE 1

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignante :** Isabelle Olivo-Poindron

**Thème du cours :** Introduction à la philosophie de Platon

Les étudiants doivent acquérir les dialogues de Platon ci-dessous, dans les traductions indiquées, et lire le *Gorgias*, au moins, avant le début du cours :

*Gorgias*, traduction M. Canto-Sperber, Flammarion, collection GF ;

*Phédon*, traduction M. Dixsaut, Flammarion, collection GF ;

*Phèdre*, traduction L. Brisson, Flammarion, collection GF ;

*République*, traduction P. Pachet, Gallimard, collection Folio Essai ;

*Sophiste*, traduction N.L. Cordero, Flammarion, collection GF.

**Bibliographie secondaire**

Dixsaut M., *Platon*, Paris, Vrin, 2003.

Dixsaut M., *Platon. Le désir de comprendre*, Paris, Vrin, 2003.

Laurent J., *Platon*, édition numérique téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://www.academia.edu/4177851/Jérôme\\_Laurent\\_Platon\\_Collection\\_dirigée\\_par\\_Laurence\\_Hansen-Løve](https://www.academia.edu/4177851/Jérôme_Laurent_Platon_Collection_dirigée_par_Laurence_Hansen-Løve)

Montet D., *Les traits de l'être. Essai sur l'ontologie platonicienne*, Grenoble, J. Million, coll. Krisis, 1990.

**Évaluation**

Contrôle continu (50% de la note finale) : écrit - Contrôle terminal (50% de la note finale) : écrit de 4h. Deuxième session : écrit de 4h (100% de la note finale).

**Y1PH31. PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE**

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant** : Gilles Olivo

**Thème du cours** : La justice

Le cours s'efforcera d'établir les conditions à partir desquelles il est possible de donner corps au sentiment que nous avons tous spontanément du juste et de l'injuste. Car ce n'est pas le moindre des paradoxes du concept de justice que de sembler correspondre au vécu le plus manifeste et en même temps d'être parmi les plus difficiles à rationaliser dans sa rigueur. Seront entre autres examinées les questions suivantes : la justice répond-elle à des règles naturelles ou bien n'est-elle que conventionnelle ? La justice a-t-elle essentiellement affaire avec l'égalité ? Ses fonctions sont-elles avant tout correctives ou préventives ?

Le TD approfondira ces questions à travers l'étude d'extraits de grands textes de l'histoire de la philosophie. La bibliographie sera fournie en cours.

**1PH41. MÉTHODE DES EXERCICES UNIVERSITAIRES 1**

15 heures semestrielles réparties en 5 séances.

**Nom de l'enseignant** : Julien Lagalle

**Thème du cours** : Méthodologie

Calendrier des séances communiqué à la rentrée.

**Évaluation**

Contrôle continu intégral : un contrôle continu écrit en ligne. Deuxième session : un écrit de deux heures.

**1PH42. PROJET PERSONNEL DE L'ÉTUDIANT**

10 heures semestrielles

**NB** : Cet enseignement est susceptible de passer au second semestre de la L1.

**Nom de l'enseignant** : Franck Messidor

**Thème du cours** : Projet d'orientation construit en collaboration

Calendrier des séances :

- 2x2 heures de CM (*dates à préciser*) ;
- 3x2 heures de TD (*dates à préciser*).

**Y1HLAT11. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A1**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y1HLAT12. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B1**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y1HGR22. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A1**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y1HGR23. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B1**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

---

## SEMESTRE 2

### Y1PH61. PHILOSOPHIE GÉNÉRALE 2

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignante :** Céline Jouin

**Thème du cours :** La liberté

Dans ce cours on partira du texte de Hannah Arendt intitulé « Qu'est-ce que la liberté ? » (1960) et de la lecture par Arendt d'auteurs comme saint Augustin, Descartes, Rousseau ou Kant. On examinera sa critique de la théorie du libre arbitre et l'opposition qu'elle dresse entre la philosophie grecque et le christianisme. On réfléchira au rapport entre liberté et volonté, liberté et nécessité, liberté intérieure et liberté politique.

#### **Bibliographie**

Les étudiants doivent être en possession du texte de Hannah Arendt, « Qu'est-ce que la liberté ? » (in *La crise de la culture*, Gallimard, Folio Essais, 1972, p. 186-222) au début du cours.

Hannah Arendt, « Qu'est-ce que la liberté ? », *La crise de la culture*, Gallimard, Folio Essais, 1972, p. 186-222.

Saint Augustin, *Les Confessions*, livre 8, GF, 1964.

René Descartes, *Méditations métaphysiques*, GF, 2011.

Thomas Hobbes, *Léviathan*, Folio essais, 1991.

Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, GF, 2012.

Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Le Livre de Poche, 1993.

Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, trad. par Jean-François Kervégan, Paris, PUF, 2003.

John Stuart Mill, *De la liberté*, Folio essais, Paris, 1990.

### Y1PH71. PHILOSOPHIE ANTIQUE ET MODERNE 2

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom des enseignants :** Stanislas Vauzac et Yoan Langlois

**Thème du cours :** Philosophie antique et moderne

Les séances seront réparties entre Stanislas Vauzac et Yoan Langlois. Stanislas Vauzac introduira les étudiants à la lecture d'Aristote. Yoan Langlois introduira les étudiants à la lecture de Descartes.

#### **Cours de Stanislas Vauzac**

**Intitulé :** Introduction à la philosophie d'Aristote : *Éthique à Nicomaque*

Le cours d'introduction à Aristote s'attachera particulièrement à l'*Éthique à Nicomaque*, qu'il convient d'avoir lu attentivement en amont. Il tâchera de mettre au jour les spécificités de l'œuvre : sa méthode de recherche, la définition de la vertu, son orientation politique, entre autres.

**Ouvrage à acquérir :** *Éthique à Nicomaque* dans la traduction de J. Tricot (Paris, Vrin, constamment réédité)

Le cours s'appuiera parfois sur d'autres œuvres d'Aristote pour éclairer l'*Éthique*, notamment *Les Politiques*, *la Métaphysique* et *la Physique*.

#### **Cours de Yoan Langlois**

**Intitulé :** Introduction à la philosophie de Descartes

L'œuvre de Descartes sur laquelle portera le cours sera précisée à la rentrée.

## Y1PH81. PHILOSOPHIE DES SCIENCES

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Laurent Clauzade

### Programme

Le cours est divisé en deux parties de 2 heures chacune, l'une consacrée à la **philosophie des sciences**, l'autre à la **logique**.

#### Logique. Calcul des propositions

Ce cours sera une introduction à la logique, consacré au calcul des propositions.

Ceux qui voudront acquérir un manuel de logique (ce qui n'est pas obligatoire mais peut être utile) peuvent acheter le livre de Denis Vernant cité ci-dessous.

### Bibliographie

D. Vernant, *Introduction à la logique standard*, Paris, Champs Université-Flammarion, 2001.

W. V. Quine, *Méthodes de logique*, A. Colin, 1972.

Paul Gochet, Pascal Gribomont, *Logique*, Paris, Hermès, 1998.

### Epistémologie

Ce cours entend être une introduction aux principaux concepts de l'épistémologie (ou réflexion philosophique sur les sciences).

Seront ainsi abordées les questions relatives à :

- l'induction et au fondement empirique de la connaissance : le problème de la confirmation, de la vérification (R. Carnap), de la falsification (K. Popper) ;
- l'explication dans les sciences : la conception dite « déductive-nomologique » (C. Hempel) ;
- la notion de théorie : le holisme (P. Duhem), la réduction des théories ;
- enfin aux grandes conceptualisations de l'histoire des sciences : la récurrence (G Bachelard), les styles (A. C. Crombie) et les paradigmes (Th. Kuhn).

Nous nous efforcerons de replacer chacune de ces notions dans les problématiques originales qui les ont suscitées, en recourant aux textes fondateurs de la discipline. Nous montrerons aussi à plusieurs reprises comment le formalisme logique peut être utile pour analyser les concepts épistémologiques.

Un livret sera distribué en début d'année.

Nous conseillons, sans que cela soit obligatoire, l'achat et la fréquentation du manuel de Carl Hempel (*Eléments d'épistémologie*, Paris, A. Colin, 2002, constamment réédité).

### Bibliographie

Carl Hempel, *Eléments d'épistémologie*, Paris, A. Colin, 2002.

A. F. Chalmers, *Qu'est-ce que la science ?*, Paris, Le livre de poche, 1990.

A. Barberousse, M. Kistler, P. Ludwig, *La philosophie des sciences au XXe siècle*, Paris, Champs Université-Flammarion, 2000.

### Évaluation

50% Contrôle continu (1 écrit sur table en épistémologie ; au moins 2 exercices sur table en logique), 50% examen final, écrit de 2 heures (portant seulement sur l'épistémologie). Session de rattrapage, écrit de 2 heures (portant sur l'épistémologie et la logique).

## 1PH092. MÉTHODE DES EXERCICES UNIVERSITAIRES

15 heures semestrielles

**Nom de l'enseignant.e :** à préciser

**Thème du cours :** Méthodologie

Le calendrier des séances sera indiqué au début du second semestre.

**Évaluation**

Contrôle continu intégral : un contrôle continu écrit de quatre heures. Deuxième session : un écrit de deux heures.

**1PH093. COMPÉTENCES DOCUMENTAIRES**

8 heures semestrielles

**NB : cet enseignement est susceptible de passer au premier semestre de la L1.**

**Nom de l'enseignant** : Roland Le Montreer

**Programme**

Cet enseignement a pour objet de développer les compétences informationnelles nécessaires aux étudiants en licence. L'objectif est de comprendre ce qu'est l'information scientifique et technique et de maîtriser un nouvel environnement documentaire afin de répondre aux exigences du travail universitaire.

Les étudiants disposeront d'un carnet de bord qui les accompagnera tout au long du module. Ils apprendront à définir leur besoin d'information et à identifier les différentes sources pertinentes pour répondre à celui-ci. Ils appréhenderont la notion de hiérarchie de l'information et seront sensibilisés à la question des infox. Ils travailleront sur une problématique en lien avec leur discipline d'affiliation, l'expérimenteront sur différentes plateformes académiques, et devront sélectionner les documents les plus appropriés. Enfin, les étudiants seront initiés à l'utilisation d'un logiciel simple de gestion des références bibliographiques.

Une partie de cet enseignement se fera en autoformation sur eCampus.

**Y1HLAT61. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A2**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y1HLAT62. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B2**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y1HGR71. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A2**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y1HGR72. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B2**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.



## LICENCE 2

### SEMESTRE 3

#### Y2PH11. PHILOSOPHIE GÉNÉRALE 3

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Jérôme Laurent

**Thème du cours :** La vie affective : sentiments, affects, passions de l'âme

De l'amour au zèle en passant par la béatitude, la colère, la joie, la peur, la mélancolie ou la nostalgie, tout un alphabet des passions sera problématisé par le rapport de notre affectivité avec les paroles qui la disent et parfois la constituent.

Il est demandé aux étudiants de lire le livre II de la *Rhétorique* d'Aristote (de préférence dans la traduction de P. Chiron, Paris, GF-Flammarion, 2007) avant le début du cours.

#### Quelques éléments bibliographiques

Platon, le *Banquet*

Aristote, la *Rhétorique* (livre II)

Epicure, *Lettre à Ménécée*

Lucrece, *De la nature*

Saint Augustin, *Confessions*

Descartes, *Passions de l'âme*

Hobbes, *Traité de la nature humaine*

Hume, *Dissertation sur les passions*

Adam Smith, *Théorie des sentiments moraux*

Kant, *Anthropologie*

Schopenhauer, *Le monde comme volonté et comme représentation*

Heidegger, *Être et temps*

Levinas, *Totalité et infini*

#### Y2PH21. PHILOSOPHIE MODERNE OU CONTEMPORAINE

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Gilles Olivo

**Thème du cours :** Introduction à la *Critique de la raison pure*

Le cours se veut une introduction à la *Critique de la raison pure* de Kant qui sera lue de façon suivie.

On demande *expressément* aux étudiants de se procurer *exclusivement* l'édition indiquée ci-dessous afin de faciliter la lecture suivie de l'ouvrage sur un texte traduit commun. La bibliographie secondaire utilisée sera indiquée en cours.

#### Bibliographie

**Kant, *Critique de la raison pure*, trad. Tremesaygues et Pacaud, Paris, PUF, (nombreuses dates d'impression ; existe en collection de poche Quadrige, aux PUF).**

Antoine Grandjean, *La philosophie de Kant. Repères*, Paris, Vrin, 2016.

Joseph Combès, *L'idée critique chez Kant*, Paris, PUF, 1971.

## Y2PH31. ESTHÉTIQUE ET PHILOSOPHIE DE L'ART

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignante** : Maud Pouradier

**Thème du cours** : Le médium

Qu'appelle-t-on en art le « médium » ? En quoi se distingue-t-il du concept de matière ou de matériau ? La notion contemporaine d'« art plastique » et l'hybridation des arts remettent-elles en cause cette notion ?

### Bibliographie indicative

Une anthologie de textes sera distribuée aux étudiants.

Livre à acquérir (aucune photocopie ne sera donnée) :

Kant, *Critique de la faculté de juger*, tr. fr. A. Renaut, Paris, Flammarion (coll. « GF »), 1995 (ou réédition ultérieure).

### Évaluation

100% Contrôle continu (deux oraux + une évaluation écrite).

## 2PH051. MÉTAPHYSIQUE

Se reporter au descriptif du cours de Licence 3 : Y3PH21.

## 2PH41. MÉTHODOLOGIE

15 heures semestrielles

**Nom de l'enseignante** : Lara Bert

Le calendrier des séances sera indiqué à la rentrée.

## 2PH42. TICE

10 heures semestrielles

**Nom de l'enseignant** : Damien Bouchard

## Y2HLAT11. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A3

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## Y2HLAT12. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B3

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## Y2HGR21. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A3

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## Y2HGR22. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B3

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## SEMESTRE 4

### Y2PH61. PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignante :** Isabelle Olivo-Poindron

**Thème du cours :** De la vertu et de l'obligation : morale et politique chez Jean-Jacques Rousseau

« Il faut étudier la société par les hommes et les hommes par la société : ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale n'entendront jamais rien à aucune des deux », affirme Rousseau au Livre IV de l'*Émile*. Le cours vise à montrer en quoi la distinction entre l'obligation morale et l'obligation politique n'implique pas leur indifférence, encore moins leur contradiction, comme certaines lectures du corpus politique de Rousseau semblent néanmoins le laisser croire. Pour ce faire, il s'agira de comprendre la vertu ou bonté relative est une modification de la bonté absolue, c'est-à-dire une modification de l'amour de soi conduisant à l'amitié, qui est la matrice des « devoirs et des préférences » non de l'individu mais du membre du corps social. Cette thèse complexe conduira à critiquer la doctrine de la vertu selon Diderot et Shaftesbury ainsi que celle du droit naturel selon Locke ou Pufendorf par la doctrine du « droit naturel raisonné » du *Manuscrit de Genève* II, 4.

#### Bibliographie

- J.-J. Rousseau, *Deux lettres sur l'individu, la société et la vertu*, Paris, 2012, Fayard, coll. Mille-et-une-nuits.  
 J.-J. Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Gallimard, Folio Essais.  
 J.-J. Rousseau, *Du contrat social*, présentation par Bruno Bernardi, Paris, Flammarion, GF.  
 J.-J. Rousseau, *Emile ou de l'éducation*, présenté et annoté par Pierre Burgelin, Paris, Gallimard, Folio Essais.  
 J.-J. Rousseau, *Œuvres complètes*, Pléiade, Paris, Gallimard, en particulier le tome III.

#### Pour connaître la vie de Rousseau et mesurer l'influence de son œuvre :

- Trousson Raymond, *Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Tallandier, 2003.  
 Trousson Raymond, *Jean-Jacques Rousseau. Mémoires de la critique*, Paris, P.U.P.S., 2000.

#### Évaluation

Contrôle continu x 2 (50% de la note finale) : écrit - Contrôle terminal (50% de la note finale) : oral. Deuxième session : oral (100% de la note finale).

### Y2PH71. PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Emmanuel Housset

**Thème du cours :** Introduction à l'étude de saint Augustin

Même si saint Augustin est plutôt situé dans l'Antiquité tardive, il s'agit d'un auteur incontournable pour la compréhension de toute la philosophie médiévale. Ce cours présentera les thèses fondamentales de saint Augustin sur la connaissance, notamment la doctrine du maître intérieur, sa philosophie de l'évidence, sur le rapport de Dieu et de l'être et sur sa pensée de l'âme et de la connaissance de soi. Le cours de travaux dirigés sera une étude suivie du célèbre livre XI des *Confessions* sur la question de l'éternité et du temps.

#### Bibliographie

Le seul livre de saint Augustin à acquérir est celui des *Confessions* dans l'édition de poche Garnier Flammarion. Je signale qu'il existe aussi une édition séparée du livre XI en GF par Anne de Saxcé.  
 Pour comprendre la pensée de saint Augustin vous pouvez emprunter à la bibliothèque l'ouvrage d'Etienne Gilson, *Introduction à l'étude de saint Augustin*, Vrin. Ou encore d'Isabelle Bochet, *Saint Augustin et le désir de Dieu*, 1981. Une bibliographie plus complète sera proposée pendant le cours.

**Évaluation**

Contrôle continu (1 commentaire écrit + 1 commentaire oral) - Contrôle terminal : 1 écrit (50% de la note finale). Deuxième session : 100% écrit.

**Y2PH81. PHILOSOPHIE GÉNÉRALE 4**

2h par semaine

**Nom de l'enseignante** : Anne Devarieux

**Thème du cours** : Conscience de soi et conscience du corps

En support du cours, des textes seront distribués au cours du semestre.

**Bibliographie**

René Descartes, *Œuvres philosophiques*, Paris, Classiques Garnier, 1963-1973.

Condillac, *Traité des sensations*, Paris, Fayard, 1984.

Maine de Biran, *Essai sur les fondements de la psychologie*, Paris, Vrin, 2001.

Arthur Schopenhauer, *Le monde comme volonté et comme représentation*, Paris, Folio Gallimard, 2009.

Michel Henry, *Incarnation. Une philosophie de la chair*, Paris, Seuil, 2000.

**Y2PH82. PHILOSOPHIE ANALYTIQUE ET DE LANGAGE**

2h par semaine

**Nom de l'enseignante** : Maud Pouradier

**Thème du cours** : Wilfrid Sellars, *Empirisme et philosophie de l'esprit* (1956)

*Empirisme et philosophie de l'esprit* est un classique de la « seconde » philosophie analytique. La lecture suivie du livre de Sellars permettra aux étudiants de découvrir la célèbre thèse du « mythe du donné », et d'être introduit à la philosophie de l'esprit. La traduction française de Fabien Cayla (éditions de l'Éclat, coll. « tiré à part ») n'étant plus disponible, une anthologie de textes sera distribuée en cours, et un exemplaire du livre sera exclu du prêt à la bibliothèque de l'UFR. Les étudiants pourront par ailleurs se reporter au texte anglais disponible sur archive.org (<https://archive.org/details/scienceperceptio0000sell/>, à partir de la page 127, consultation gratuite en ligne sur simple inscription).

**Bibliographie indicative**

Pour préparer le cours, il est recommandé de lire :

Wilfrid Sellars, « La philosophie et l'image scientifique de l'homme » in D. Fiset et P. Poirier, *Philosophie de l'esprit. Psychologie du sens commun et sciences de l'esprit*, Paris, Vrin (coll. « Textes clés »), 2002, p. 55-116.

Sans être obligatoire, il peut être judicieux d'acquérir l'anthologie citée ci-dessus. **Ne pas acheter la traduction française d'*Empirisme et philosophie de l'esprit* d'occasion, à moins que vous ne la trouviez à moins de 30 euros !**

**Évaluation**

100% Contrôle continu (eportfolio sur Mahara). Session de rattrapage : 100% oral.

**2PH92. LOGIQUE**

25 heures semestrielles

**Nom de l'enseignant** : Laurent Clauzade

**Thème du cours** : Initiation à la logique des prédicats

Ce cours est la suite du cours de première année, lequel était consacré à la logique des propositions. Nous traiterons de la logique des prédicats, après une révision substantielle de la logique des propositions. La logique des prédicats nous permettra une traduction plus fine du langage naturel. Nous explorerons aussi diverses méthodes de preuve.

**Bibliographie**

D. Vernant, *Introduction à la logique standard*, Paris, Champs Université-Flammarion, 2001.

W. V. Quine, *Méthodes de logique*, A. Colin, 1972.

**Évaluation**

100% Contrôle continu. Au moins trois contrôles au cours du semestre. Session de rattrapage : oral.

**Y2HLAT61. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A4**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y2HLAT62. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B4**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y2HGR71. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A4**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y2HGR72. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B4**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## LICENCE 3

### SEMESTRE 5

#### Y3PH11. HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 5

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignante :** Anne Devarieux

**Thème du cours :** Jean-Paul Sartre, *L'être et le néant*

Les étudiants doivent avoir en leur possession l'ouvrage de Sartre (*L'être et le néant*, Paris, Gallimard, 1976).  
Le cours sera une introduction à l'ouvrage et à l'ontologie phénoménologique de Jean Paul Sartre.

#### Y3PH21. MÉTAPHYSIQUE

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Emmanuel Housset

**Thème du cours :** Husserl, une métaphysique de la subjectivité

Ce cours (qui est aussi un cours de préparation à l'agrégation) se veut une introduction générale à la phénoménologie de Husserl et cherchera à élucider ses concepts fondamentaux tout en expliquant qu'il s'agit bien d'une nouvelle métaphysique, d'une science de l'être, qui fait du « je » transcendantal le véritablement fondement de toute connaissance possible. Il prendra appui sur plusieurs œuvres de Husserl : les *Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique* (livre 1), les *Méditations cartésiennes* et *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*.

#### Bibliographie

Pour les étudiants de licence le seul texte à acquérir est celui des *Méditations cartésiennes* dans la traduction de Gabrielle Peiffer et Emmanuel Levinas, édition Vrin. Des extraits des autres textes seront distribués en cours.

Comme études sur Husserl je conseille deux choses : Laurent Joumier, *Lire Husserl*, Ellipse, 2007 et Jean T. Desanti, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Gallimard, 1976. D'autres indications bibliographiques seront données dans le cours, mais les bibliothèques de l'université disposent de nombreux ouvrages sur Husserl.

#### Évaluation

100% Contrôle continu (deux dissertations + un contrôle de connaissance). Deuxième session : 100% écrit.

#### Y3PH31. PHILOSOPHIE DES SCIENCES

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Laurent Clauzade

**Thème du cours :** L'homme modulaire

Le cours aura pour objet d'étudier les théories qui, à l'encontre d'une conception unitaire de l'esprit, affirment, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, un fonctionnement *pluriel* de l'esprit, que ce soit d'un point de vue psycho-physiologique, comme chez F. J. Gall (1757-1728), du point de vue de la psychologie des processus cognitifs, comme chez J. A. Fodor (né en 1935).

Après avoir étudié, dans un premier temps, l'émergence de la conception plurielle chez Gall, nous nous intéresserons plus particulièrement aux perspectives actuelles : essentiellement le modèle fodorien de la modularité : ce sera l'occasion d'aborder les questions relatives à la psycho-linguistique, au mouvement cognitiviste, et à la théorie computationnelle de l'esprit.

**Bibliographie**

Les étudiants devront acquérir l'ouvrage de Jerry A. Fodor, *La modularité de l'esprit* (Paris, 1983). Pour les textes anciens et les articles disponibles en français (ou traduits), des photocopies seront distribuées au début et au cours du semestre.

**Évaluation**

Contrôle continu 50% (1 écrit et 1 oral) - Contrôle terminal : un écrit de 4 heures. Deuxième session : un écrit de 4 heures.

**Y3PH42. MÉTHODOLOGIE**

15 heures semestrielles, réparties sur 5 séances

**Nom de l'enseignante** : Marie Pierrat

**Thème du cours** : Méthodologie

Calendrier des séances donné en début de semestre.

**Évaluation**

Contrôle continu intégral : un oral. Deuxième session : un oral.

**Y3PH43. TICE**

10 heures semestrielles.

**Nom de l'enseignant** : Damien Bouchard

**Y3HLAT11. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A5**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y3HLAT12. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B5**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y3HGR21. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A5**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

**Y3HGR22. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B5**

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

---

## SEMESTRE 6

### Y3PH61. HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 6

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignant :** Jérôme Laurent

**Thème du cours :** Commentaire de la *République* de Platon

Le cours abordera principalement les thèmes suivants : « la justice et l'éducation du citoyen », « Les formes de gouvernement », « La dialectique et la théorie des Idées ».

**Ouvrages à se procurer, à lire et à porter systématiquement en cours :**

La *République* de Platon, de préférence dans la traduction de Pierre Pachet (Folio, 1993).

Quelle que soit votre traduction, il est impératif de venir chaque fois en cours avec le livre au programme.

**Études :**

Annas, Julia, *introduction à la République de Platon* [1981], trad. B. Han, Paris, PUF, 1994, 474p.

Bloom, Allan, *La cité et son ombre. Essai sur la République de Platon* [1969], trad. E. Helmer, Paris, le félin, 2006, 199p.

Brunschwig, Jacques, « La République », *Dictionnaire des œuvres politiques*, (dir. F. Châtelet), p. 819-833.

Laurent, Jérôme, *La mesure de l'humain selon Platon*, Paris, Vrin, 2002, 217p.

Pradeau, Jean-François (dir.), *Platon. Les formes intelligibles*, Paris, PUF, 2001, cinq études, 183p.

Renaut, Olivier, *Platon. La médiation des émotions. L'éducation du thymos dans les dialogues*, Paris, Vrin, 2014, 376p.

### Y3PH71. ESTHÉTIQUE ET PHILOSOPHIE DE L'ART

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom des enseignants :** Maud Pouradier et Frédéric Bisson

**Thème du cours :** La fiction

Quel est le statut des objets fictionnels ? Comment peuvent-ils nous émouvoir ? Comment la fiction nous donne-t-elle à penser, à imaginer et à connaître ? Quelles frontières entre fiction et expérience de pensée ?

**Bibliographie indicative**

Aucun livre à acquérir de manière obligatoire : des textes seront régulièrement distribués, et les étudiants devront travailler en bibliothèque les références étudiées en cours.

**Évaluation**

100% Contrôle continu (écrit et oral).

### Y3PH010. PHILOSOPHIE POLITIQUE

2h CM et 2h TD par semaine

**Nom de l'enseignante :** Céline Jouin

**Thème du cours :** La représentation politique

Le peuple sait-il ce qu'il veut avant d'être représenté ? Est-il présent hors de la représentation ? Pourquoi le gouvernement des modernes s'est-il de plus en plus identifié au gouvernement représentatif ? La représentation politique n'est-elle qu'une « technique » pour permettre l'expression politique du grand nombre ? Trahit-elle un renoncement de la politique des modernes à l'idée d'un peuple réel et présent ?



Dans ce cours, nous enquêterons sur la genèse de la représentation politique moderne. Nous nous demanderons pourquoi les fondateurs du gouvernement représentatif distinguaient ce gouvernement de la démocratie. Nous montrerons qu'on ne peut réduire la question de la représentation à celle du parlementarisme qui n'en est que l'une des formes historiques possibles.

### Bibliographie

Texte à acheter :

Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, Champs essais, 2019.

François Guizot, *Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, Paris, Hachette/BnF, 2012.

Lucien Jaume, *Hobbes et l'Etat représentatif moderne*, Paris, PUF, 1986.

Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Paris, GF, 1999.

Rousseau, *Du contrat social*, Paris, GF, 2011.

Emmanuel Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers-état ?*, Paris, Flammarion, 2009.

Emmanuel Kant, « Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie mais, en pratique, cela ne vaut point », in *Œuvres complètes*, La pléiade, vol. 3.

Hans Kelsen, *La démocratie. Sa nature, sa valeur*, Paris, Dalloz, 2004.

## YANPH6. ANGLAIS PHILOSOPHIQUE

25 heures semestrielles

**Nom de l'enseignante :** Anne Devarieux

**Thème du cours :** Commentaire et traduction de l'ouvrage de David Hume, *An Enquiry concerning human understanding*

Le texte sera distribué sous forme de fascicule à la rentrée.

## YALPH6. ALLEMAND PHILOSOPHIQUE

25 heures semestrielles

**Nom de l'enseignante :** Céline Jouin

**Thème du cours :** Karl Marx, *Zur Judenfrage* (1843)

Dans ce cours, on traduira et on commentera *Zur Judenfrage* de Karl Marx. Dans ce texte, d'abord paru, en 1843 dans les *Annales franco-allemandes*, le jeune Marx commente le texte éponyme du « jeune hégélien » Bruno Bauer et expose, ce faisant, sa célèbre critique des droits de l'homme.

### Bibliographie

L'édition allemande est indifférente.

Le texte allemand se trouve aussi en ligne, par exemple ici :

[http://www.mlwerke.de/me/me01/me01\\_347.htm](http://www.mlwerke.de/me/me01/me01_347.htm)

L'édition française dont on se servira est (à acheter) :

Karl Marx, *Sur la Question juive*, édité par Daniel Bensaïd, Paris, La Fabrique, 2006.

« Marx et le droit », Revue *Droit et philosophie*, vol. 10, Paris, Dalloz, 2019.

Justine Lacroix, Jean-Yves Pranchère, *Le procès des droits de l'homme. Généalogie du scepticisme démocratique*, Paris, Seuil, 2016 (chapitre 5).

Robert Misrahi, *Marx et la Question juive*, Paris, Gallimard, 1972.

Miguel Abensour, *La démocratie contre l'État. Marx et le moment machiavélien*, Paris, PUF, 1998.

## Y3PH92. CONNNAISSANCE DU SYSTEME ÉDUCATIF

25h TD sur le semestre

**Nom de l'enseignante** : Isabelle Olivo-Poindron

Ce cours s'adresse à ceux qui, parmi les étudiants, envisagent de devenir professeur dans le premier degré ou dans le second degré. Il s'agit de découvrir le service public d'éducation en tant que milieu professionnel, au travers de l'analyse critique des articles majeurs du *Code de l'éducation* ainsi que du *Référentiel des compétences professionnelles communes aux métiers du professorat et de l'éducation*. Ce faisant, nous viserons à construire la représentation adéquate de la responsabilité éducative du professeur, en référence aux finalités, principes et valeurs de l'école républicaine.

### Évaluation

Contrôle continu : un écrit en 2 heures (100% de la note finale). Deuxième session : un écrit en 2 heures (100% de la note finale).

## Y3HLAT61. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A6

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## Y3HLAT62. LATIN – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B6

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## Y3HGR71. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – A6

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## Y3HGR72. GREC – LANGUES ET TEXTES – SPÉCIALISTES – B6

Le programme de cet enseignement sera donné à la rentrée.

## UE DES AUTRES DISCIPLINES IMPLIQUÉES DANS LA LICENCE MENTION PHILOSOPHIE

Consultez les guides des études de sociologie et histoire. Les guides des études sont disponibles sur le site de l'UFR HSS, rubrique « Formations/Licence » aux adresses suivantes :

- **Guide des études Licence Sociologie**  
<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/sociologie-et-anthropologie/>
- **Guide des études Licence Histoire**  
<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/histoire-archeologie-et-patrimoines/>

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) des 3 années de la Licence de Philosophie sont consultables sur le **site de l'UFR HSS, rubrique Formations** à l'adresse suivante :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/modalites-de-contrôle-des-connaissances-licences/>

## INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### SCOLARITÉ

L'accueil des étudiants de Licence et de Master se situe au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

---

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

---

Accueil des étudiants licence

[hss.licence.philo@unicaen.fr](mailto:hss.licence.philo@unicaen.fr)

[hss.licence.socio@unicaen.fr](mailto:hss.licence.socio@unicaen.fr)

[hss.licence.lm@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lm@unicaen.fr)

[hss.licence.arts@unicaen.fr](mailto:hss.licence.arts@unicaen.fr)

[hss.licence.histoire@unicaen.fr](mailto:hss.licence.histoire@unicaen.fr)

[hss.licence.humanités@unicaen.fr](mailto:hss.licence.humanités@unicaen.fr)

[hss.licence.se@unicaen.fr](mailto:hss.licence.se@unicaen.fr)

[hss.licence.sdl@unicaen.fr](mailto:hss.licence.sdl@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiants master

[hss.scolarite.master@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.master@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiants DU

[hss.scolarite.du@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.du@unicaen.fr)

---

Formation continue

[hss.formationcontinue@unicaen.fr](mailto:hss.formationcontinue@unicaen.fr)

---

## LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrits aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte : la Léocarte est envoyée par la DEVE à l'étudiant.

---

## S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Les enseignants et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.  
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**  
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Après de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignants.

---

## DÉMARCHES - SCOLARITÉ

**Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité** (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

## SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

**Confidentialité** - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- l'accès au réseau Wi-Fi ...

---

### MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

---

### PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrits pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignants et étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

---

### CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents ou gérer votre **léocarte**.

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

## LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le plagiaire se fait passer pour l'auteur d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

**Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.**

**(Article L.122-4).**

A l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

### CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

## RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université et des étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

### DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

#### Références réglementaires

##### 1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

##### 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

##### 3 – Dispositions concernant les stages

##### 4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

##### 5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

##### 6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

### OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/Formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>



## RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant est absent à un devoir d'ECI, **il doit prendre l'initiative de transmettre lui-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant concerné, et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant concerné.**

**Si l'étudiant ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20.** Les étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant concerné qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant est salarié, son employeur est censé le libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiant n'a qu'1 seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont la note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant et la note qu'il a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

## RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

*Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant chargé du TD et si l'étudiant s'est présenté au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).*

### DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils sont inscrits, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie:

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université (situation de handicap, sportif de haut niveau).

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant aux TD demeure obligatoire.

**NB** : les étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

### DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant, si ce dernier le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant aux étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. A défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

**NB** : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

# CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

CALENDRIER HSS 2023-2024

août-23		sept-23		oct-23		NOV-23		déc-23		janv-24		févr-24		mars-24		avr-24		mai-24		juin-24		juil-24		août-24						
01 Ma	02 Ma	03 Ma	04 Ma	05 Ma	06 Ma	07 Ma	08 Ma	09 Ma	10 Ma	11 Ma	12 Ma	13 Ma	14 Ma	15 Ma	16 Ma	17 Ma	18 Ma	19 Ma	20 Ma	21 Ma	22 Ma	23 Ma	24 Ma	25 Ma	26 Ma	27 Ma	28 Ma	29 Ma	30 Ma	31 Ma
Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés	Pré rentrée	Congés
01 Ju	02 Ju	03 Ju	04 Ju	05 Ju	06 Ju	07 Ju	08 Ju	09 Ju	10 Ju	11 Ju	12 Ju	13 Ju	14 Ju	15 Ju	16 Ju	17 Ju	18 Ju	19 Ju	20 Ju	21 Ju	22 Ju	23 Ju	24 Ju	25 Ju	26 Ju	27 Ju	28 Ju	29 Ju	30 Ju	31 Ju
Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption	Assomption

Week-end	Révisions
Congés	Examen
Pré	

week-end	2023-2024
TOUSJOURS	du lundi 21 octobre 2023 au lundi 06 novembre 2023
NOUJOURS	du samedi 23 octobre 2023 au lundi 06 janvier 2024
SEMAINES	du samedi 24 février 2024 au lundi 11 mars 2024
SEMESTRES	du samedi 20 avril 2023 au lundi 06 mai 2024

## LEXIQUE DU LMD

**AJAC** : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L2 et en L3, il n'existe pas pour les M1 et M2.

**Capitalisation** : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

**Compensation** : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

**Contrôle continu (CC)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

**Contrôle continu intégral (ECI)** : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

**Contrôle terminal (CT)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiants à l'issue de chaque semestre.

**Crédits ECTS (European Credit Transfer System)** : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

**Doctorat** : 3<sup>e</sup> grade du système LMD (bac +8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

**Élément constitutif (EC)** : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

**Équipe pédagogique** : ensemble des enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

**Formation initiale** : formation initiale destinée à l'étudiant qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

**Formation continue** : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

**Grade** : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

**LMD (Licence Master Doctorat)** : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac + 3 (Licence), bac + 5 (Master) et bac + 8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

**Licence** : 1<sup>er</sup> grade du système LMD (bac +3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

**L1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Licence

**L2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**L3** : 3<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**Majeure/Mineure** : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

**Maquette** : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

**Master** : 2<sup>e</sup> grade du système LMD (bac +5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

**M1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Master

**M2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Master

**Modalités de contrôle des connaissances (MCC)** : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

**Mémoire** : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

**Mention** : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

**Mobilité** : possibilité offerte à l'étudiant de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

**Offre de formation** : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

**Parcours** : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

**Partiels** : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

**Passerelle** : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

**Rattrapage** : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

**Semestre** : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

**Session d'examens** : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

**Supplément au diplôme** : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant.

**TICE** : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

**Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP)** : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

**Transfert** : lorsqu'un étudiant souhaite changer d'établissement universitaire, il demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant et après étude du dossier de l'étudiant.

**Tutorat** : accompagnement au bénéfice d'un étudiant qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur peut être un enseignant ou un étudiant.

**UFR (Unité de Formation et de Recherche)** : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).



**Unité d'enseignement (UE) :** les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

**UE transférable :** unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

**Validation :** décision administrative attestant que l'étudiant a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

**VAE/VAP :** Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

## LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



### LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX (EX-BU DROIT-LETTRES)

La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en libre accès (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des 4 BU qui est publié sur le site [www.unicaen.fr/bu](http://www.unicaen.fr/bu)). Elle est ouverte à tous les étudiants et personnels de l'université ainsi qu'aux personnes extérieures (l'inscription peut être payante dans ce dernier cas). Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau.

Les fonds très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Ils sont principalement conservés dans les magasins : des demandes doivent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt d'ouvrages, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels, l'utilisation du wifi ou des copieurs-scanners. Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr) ou « chat ».

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.



## LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS

Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du Spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'Éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à tous. Coordonnées : [bu.barberis@unicaen.fr](mailto:bu.barberis@unicaen.fr), accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition des étudiants et des enseignants-chercheurs : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. La bibliothèque met aussi à la disposition des étudiants les mémoires de Master 2 de chaque discipline et les valorise depuis 2019 en déposant sur la plate-forme nationale DUMAS le mémoire au format numérique.

Elle fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



## LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS 07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, [deries.bibliotheque@unicaen.fr](mailto:deries.bibliotheque@unicaen.fr)). Ouverture du lundi au jeudi, de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont essentiellement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plate-forme nationale DUMAS, au format numérique.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÛARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N (ex-Sciences B), au premier étage, salle SB 116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture aux lecteurs étudiants, enseignants et chercheurs du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 16h15.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiants, enseignants et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants inscrits à l'université (coordonnées : 02 31 56 77 34, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. Elle propose le prêt d'ordinateurs portables, ainsi que des salles de travail en groupe, réservables sur Affluences, équipées d'un système de partage d'écran.

---

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

La principale est la bibliothèque Alexis de Tocqueville, bibliothèque du réseau de Caen la mer, située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, [www.caenlamer.fr/bibliothequecaen/](http://www.caenlamer.fr/bibliothequecaen/)

## LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

### QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

**Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiants dans plusieurs langues étrangères.**

Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension et production orales et écrites, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES le candidat doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

### SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

#### Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignants de langue.

#### INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr)

### SE PRÉPARER AU CLES

En théorie un étudiant peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant), inscription obligatoire : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr), et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

## PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

### PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- Une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- Une sur la plate-forme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignants.

Pour plus d'informations :

- <http://cemu.unicaen.fr/espace-etudiant/pix/>
- contact : [pix.info@unicaen.fr](mailto:pix.info@unicaen.fr)

## INFORMATIONS UTILES

### BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr). Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par la scolarité en lien avec le ou la responsable de la formation.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant est déclaré non assidu, les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

### ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

### ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

### ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

## ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de rassembler les étudiants autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiants au conseil d'UFR.

### ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiants en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>

<https://twitter.com/aehc14>



ARTÉMIS - Association des étudiants de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>

[https://twitter.com/bde\\_artemiscaen](https://twitter.com/bde_artemiscaen)



AESEC - Association des étudiants de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association Étudiante Sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



ÊTHOS - Association de Philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HUMANUMI – Association des Étudiants en Humanités Numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

[res.publicaen@gmail.com](mailto:res.publicaen@gmail.com)



## RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT

### QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

### ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le responsable de formation.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

## ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



**DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTS**

**Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

**TEL**      02 31 56 55 12

**MAIL**     [orientationinsertion@unicaen.fr](mailto:orientationinsertion@unicaen.fr)

**LIEU**      campus 1 bât. B • niveau 0

**Pour s'informer sur le devenir des étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>

---